



Procès-verbal

du Conseil Municipal

Séance du mardi 11 juin 2024

MAIRIE DE LUCCIANA

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué en date du 5 juin 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Joseph GALLETTI, Maire.

Président : M. Joseph GALLETTI

Secrétaire de séance : M. Bruno GAMBOTTI

Assiste également : Monsieur Joseph GUAGNINI, Directeur du Pôle Administration générale et des ressources humaines.

Membres présents :

GALLETTI Joseph, BRUSCHINI Vincent, GIUDICELLI Isabelle, ALBERTINI Paule, MONTI François, ALBERTINI Josepha, NOVELLA Dominique, ACHILLI Suzanne, MARCELLI Charles-Felix, FROMBOLACCI Antoine, MORDICONI Marie-Eugenie, SAVELLI Jeanne-Baptiste, GAMBOTTI Bruno, VALDRIGHI Hervé, ZAMBONI Jean-Baptiste, ANTOLINI Ghjuvan-Filippu.

Membres absents :

CAPOROSI Laurent, LORENZI Bernadette, SANTINI Pierre-Joseph, VINCI Elise, VALLICIONI Jacques, SOLET Anne-Marie, DUCROS Louis-André, PASQUINI Maud, LORENZI Lesia.

NICOLAI Louise donne procuration à MARCELLI Charles-Felix, GARIBALDI Denise donne procuration à NOVELLA Dominique, GOUIN-POMONTI Aurélie donne procuration à MONTI François, ACQUATELLA Stefanie donne procuration à ANTOLINI Ghjuvan-Filippu

Constatant que le quorum de l'assemblée est atteint, Monsieur Joseph GALLETTI déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal du Conseil municipal précédent, en date du 9 avril 2024, est approuvé.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour,

Monsieur le Maire propose de demander une aide financière à la Collectivité de Corse (aide au logement et à l'habitat) ainsi qu'une aide de l'État au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Il propose le plan de financement suivant :

| | |
|--|-------------|
| Montant des travaux | 1 142 000 € |
| Collectivité de Corse Logement Habitat | 240 000 € |
| ETAT DSIL 2024 | 228 400 € |
| Commune | 673 600 € |

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède, à l'unanimité, adopte la délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité

Délibération n° 2024-04-23-22 : Rénovation Eclairage Public traverse du village Recherche de financement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir des travaux de rénovation de l'éclairage public sur la traverse du village de Lucciana. Ces travaux consistent à reprendre une partie de l'installation existante et à réaliser une extension sur environ 1 km à travers le village.

L'estimation globale du projet serait de 320 000 € HT.

Afin de mener à bien ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander des financements à la COLLECTIVITE DE CORSE (dotation quinquennale).

Il propose donc le plan de financement suivant :

| | |
|----------------------------|--------------|
| Montant des dépenses HT | 320 000.00 € |
| Collectivité de Corse 50 % | 160 000.00 € |
| Part Communale 50 % | 160 000.00€ |

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède, à l'unanimité, adopte la délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité

La présente convention décrit les opérations à réaliser. Ces opérations sont sans effet sur les obligations incombant à la commune concernant le déroulement de l'enquête annuelle de recensement de 2025 à laquelle l'enquête Familles est associée.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède, à l'unanimité, adopte la délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité

Délibération n° 2024-04-23-25 : Convention Ecofinance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'adéquation entre projet de territoire et projet de mandature, les contraintes de gestion ou encore la pluralité des métiers et des compétences, exercés dans un environnement instable amènent les collectivités à adopter une conduite anticipative, pour être en mesure de piloter leur fonctionnement comme leurs engagements auprès de leurs concitoyens.

Le Diagnostic des Ressources Territoriales (DRT) a pour objectif d'apporter à la commune de Lucciana un éclairage lucide de sa situation, au regard de sa santé financière et de l'état de ses ressources afin d'identifier les leviers d'optimisation qu'elle pourra activer sur les années à venir selon un schéma directeur élaboré conjointement.

La commune de Lucciana confie à Ecofinance la mission de réaliser le Diagnostic des Ressources Territoriales basée sur les études suivantes :

1. Un état des lieux du territoire avec son « carnet de santé »
2. Une étude sur les leviers d'optimisation
3. Une « feuille de route » prospective

La prestation de diagnostic comprenant la collecte des documents nécessaires à l'étude et la réalisation du rapport est assurée pour un montant forfaitaire de 9 500 € hors taxes, payable pour 60 % à la signature et 40 % à la remise du rapport.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède, à l'unanimité, adopte la délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° 2024-04-23-27 : Mise à jour du tableau des emplois de la commune - Tableau avancements de grade 2024

Monsieur le Maire informe, considérant les avancements de grade des agents de la collectivité, qu'il serait nécessaire de procéder à la transformation d'emplois permanents au sein des différentes filières ci-dessous, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire à temps complet.

Il est proposé, afin de permettre à neuf agents de bénéficier d'un avancement de grade, de modifier le tableau des effectifs et de créer les emplois suivants:

1. Un emploi d'Attaché territorial de conservation du patrimoine en emploi permanent d'Attaché principal de conservation
2. Un emploi d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe en emploi permanent d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe.
3. Deux emplois d'adjoint administratif territorial en emploi permanent d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe.
4. Un emploi d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe en emploi permanent d'Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} classe
5. Trois emplois d'adjoint d'animation territorial en emploi permanent d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe.
6. Deux emplois d'adjoint technique territorial en emploi permanent d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède, à l'unanimité, adopte la délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité

Délibération n° 2024-04-23-28 : Création de postes saisonniers 2024 voirie

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal,

La commune de Lucciana va démarrer sa campagne de recrutement de saisonniers afin de renforcer ses équipes et son action en les adaptant aux besoins générés par la saison estivale. Les recrutements saisonniers concernent des personnels techniques.

Du fait de l'accroissement des tâches durant la saison estivale et des besoins en renfort dans le service de la voirie (travaux d'entretien de la voirie, des bâtiments scolaires) il serait souhaitable de procéder à la création, en application de l'art. L332-23 2°, des postes ci-après :

- 2 postes d'adjoint technique saisonniers à 35 heures concernant les services techniques, à compter du 1er juillet 2024 pour deux mois,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède, à l'unanimité, adopte la délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité

Réponse :

Des toilettes sont disponibles au musée, il est donc logique de privilégier la visite de l'établissement.

Question 2

- Objet : rond-point de Casamozza

Lorsque les automobilistes arrivent sur notre commune par l'ancienne RN193, en provenance d'Aiacciu, Corti ou de la Balagna, la première chose qu'ils découvrent en entrant sur notre commune, c'est un rond-point couvert de mauvaises herbes.

Nous pensons qu'il serait opportun de décorer ce rond-point et nous proposons qu'une commission dans laquelle l'opposition serait représentée puisse être créée pour définir une décoration pour embellir ce rond-point.

Réponse :

Un projet a été envisagé il y a quelques années : installer dans ce carrefour un symbole sous la forme d'une montagne inclinée rappelant la Paglia Orba, avec à l'est une sculpture en bronze représentant une agula marina, faisant de Casamozza un trait d'union entre la montagne et la mer de la vallée du Golu.

Question 3

- Objet : réappropriation de notre mémoire collective

Notre commune a la chance d'avoir sur son territoire un aéroport, qui n'a toujours pas été baptisé, malgré les propositions de notre groupe.

Partant du fait que nous avons sur notre territoire un aéroport aussi important, nous proposons d'organiser une journée de réappropriation de notre histoire, et notamment de notre histoire liée à l'aviation.

La Corse a la chance d'avoir eu un héros comme Louis Capazza, qui a été un pionnier de l'aviation mondiale, en étant notamment le premier homme à franchir la Méditerranée en montgolfière puis la Manche.

Nous proposons d'organiser au cœur de la mairie ou au sein du musée de Lucciana une journée de commémoration avec une exposition sur le thème, des conférences et des débats et des jeux concours pour les enfants, en y associant les écoles de la commune.

Réponse

L'aéroport de Poretta a été baptisé du nom de son lieu-dit, alors qu'il aurait dû s'appeler Bastia Lucciana. La commune a proposé le nom de 'Bastia Mariana', qui a été refusé par Madame la Maire de Borgu.

Mais nous sommes têtus et patients...